



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Maroc

Question écrite n° 78449

## Texte de la question

M. Philippe Baumel attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la situation du Sahara occidental. La résolution du conflit du Sahara occidental va revenir au-devant de l'actualité du Conseil de sécurité qui a programmé en avril plusieurs réunions sur le sujet. Deux questions à la veille de ces réunions se posent : celle du mandat de la mission de paix au Sahara occidental, la MINURSO, son élargissement à la protection des droits de l'Homme ; celle relative à la recommandation, formulée dans le rapport du 10 avril 2014, du secrétaire général de l'ONU qui envisageait de procéder en 2015 à l'examen complet du cadre fixé en 2007 pour le processus de négociations si aucun progrès n'était fait avant avril 2015. Nous observons depuis janvier l'intérêt renouvelé de l'Union africaine pour la résolution de ce conflit vieux de 40 ans et son engagement en faveur de l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. Engagement fortement renouvelé par son Conseil de paix et de sécurité qui vient d'adopter une résolution ce 27 mars 2015, pressant le Conseil de sécurité des Nations unies, de prendre les mesures appropriées pour mettre en œuvre rapidement un référendum d'autodétermination. Au regard de cette actualité, il souhaite connaître la position que notre ambassadeur défendra au prochain Conseil de sécurité, consacré au sujet et quelles sont les initiatives que notre pays entend prendre afin de favoriser un rapide règlement politique et à l'application du droit du peuple sahraoui à disposer de lui-même, conformément aux résolutions de l'ONU.

## Texte de la réponse

La persistance du conflit emporte non seulement des conséquences humanitaires - une partie de la population de cette région étant réfugiée dans les camps de Tindouf -, mais elle obère aussi l'intégration du Maghreb et son développement ainsi que, plus généralement, la coopération régionale. La France soutient résolument les efforts des Nations unies et notamment de l'envoyé personnel du Secrétaire général des Nations unies, M. Christopher Ross, en faveur d'une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, dans le cadre du droit international, notamment des résolutions du Conseil de sécurité. Dans l'esprit de la résolution 2218 du Conseil de sécurité du 28 avril 2015, la France encourage les parties à faire preuve d'une volonté politique déterminée pour parvenir à une solution, notamment en poursuivant de bonne foi les négociations sous les auspices des Nations unies. La France soutient par ailleurs le rôle de la MINURSO, dont l'action de surveillance du cessez-le-feu et d'appui aux mesures de confiance contribue également à l'objectif pressant d'un règlement politique du différend. La situation des droits de l'Homme au Sahara occidental et dans les camps de réfugiés de Tindouf est une question importante, sur laquelle la France est vigilante. La France continuera de soutenir pleinement les efforts des Nations unies en vue d'un règlement durable de la question du Sahara occidental.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Baumel](#)

**Circonscription :** Saône-et-Loire (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 78449

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : Affaires étrangères

**Ministère attributaire** : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [21 avril 2015](#), page 2920

**Réponse publiée au JO le** : [16 juin 2015](#), page 4480